

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 727-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 727
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 114 000 \$**

- ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a décrété, par le biais du règlement numéro 727, une dépense de 127 000 \$ et un emprunt de 127 000 \$ pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents;
- ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions, tenue le 8 août 2018, il a été constaté que le montant du plus bas soumissionnaire conforme dépasse largement le montant budgété;
- ATTENDU QU'** il est nécessaire d'amender le règlement numéro 727 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;
- ATTENDU QU'** il y a également lieu de modifier l'objet du règlement d'emprunt afin d'y ajouter les travaux d'infrastructure d'aqueduc et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que le bouclage d'aqueduc dans le projet de développement – Secteur Balanger, lequel projet de développement fait partie d'une entente pour travaux municipaux à intervenir entre la Municipalité et les promoteurs, messieurs Dominic et Daniel Asselin ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 12 février 2019 ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal a déposé un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 12 février 2019.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 727 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents ainsi que le bouclage d'aqueduc dans le projet de développement – Secteur Balanger pour un montant de 241 000 \$ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 241 000 \$.

ARTICLE 3 Description et estimation des coûts des travaux

L'article 2 du règlement portant le numéro 727 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé par le présent règlement à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que le bouclage d'aqueduc dans le projet de développement – Secteur Balanger, incluant les frais incidents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le directeur du service de la trésorerie, monsieur Lucien Ouellet, datée du 6 février 2019 (**annexe A**), de l'estimation des coûts préparée par monsieur Éric Perreault, ing. de la firme FNX-Innov inc., datée du 31 janvier 2019 (**annexe B**) et de l'estimation finale des travaux préparée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ing. de la firme Équipe Laurence inc., datée du 6 février 2019 (**annexe C**), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. À noter, qu'aux termes de l'entente pour travaux municipaux ci-avant mentionnée, la Municipalité s'engage à verser une somme maximale de 25 000 \$ taxe nette incluse pour les travaux de bouclage d'aqueduc dans le projet de développement – Secteur Balanger.

ARTICLE 4 **Autorisation de dépense**

L'article 3 du règlement portant le numéro 727 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à dépenser et emprunter une somme de 241 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5 **Répartition du remboursement**

L'article 4 du règlement portant le numéro 727 est remplacé par le suivant :

- a) Pour pourvoir à 49,9 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles desservis ou au terme des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- b) Pour pourvoir à 50,1 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'**annexe D** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front des immeubles imposables suivants, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Kathy Poulin
Mairesse

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 727-1 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	12 février 2019
Adoption du projet de règlement :	12 février 2019
Adoption du règlement:	
Avis public – Procédure d'enregistrement :	
Tenue du registre :	
Dépôt du certificat d'enregistrement :	
Approbation du MAMOT :	
Entrée en vigueur :	

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Kathy Poulin
Mairesse

ESTIMATION DÉTAILLÉE

Préparée par Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie, Municipalité du Village de Val-David, datée du 6 février 2019

(1 page)

Règlement 727 - révisé

Annexe A

Travaux aqueduc	87 000 \$
Travaux d'égout	112 450 \$
Taxes nettes	9 948 \$
Bouclage rue Balanger - aqueduc	25 000 \$
Divers et imprévus	1 900 \$
Frais d'émission	4 702 \$
Total:	241 000 \$



Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint
2019-02-06

ESTIMATION DES COÛTS

préparée par Éric Perreault, ingénieur de la firme FNX-Innov inc., datée du 31 janvier 2019

(3 pages)

Estimation des coûts de construction
 - Égout sanitaire -

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1.0	Démantèlement				
1.1	Enlèvement du pavage	m ²	300	12.00 \$	3 600.00 \$
1.2	Démantèlement des bordures de béton	m.l.	15	20.00 \$	300.00 \$
				art.1.0	3 900.00 \$
2.0	Égout sanitaire				
2.1	Disposition et fracturation de blocs	m ³	10	60.00 \$	600.00 \$
2.2	Remplacement de mauvais matériaux	m ³	10	50.00 \$	500.00 \$
2.3	Fouille et localisation de conduite existante	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$
2.4	Conduite Ø 200 mm	m.l.	45	600.00 \$	27 000.00 \$
2.5	Regard sanitaire	unité	3	5 000.00 \$	15 000.00 \$
2.6	Essais d'étanchéité, inspection caméra et gabarit	m.l.	45	40.00 \$	1 800.00 \$
				art.2.0	47 900.00 \$
3.0	Réfection de chaussée				
3.1	Déblai-Remblai 2e classe	montant forfaitaire			7 000.00 \$
3.2	Fondation supérieure, MG-56	t.m.	200	24.00 \$	4 800.00 \$
3.3	Fondation inférieure, MG-20	t.m.	200	24.00 \$	4 800.00 \$
3.4	Bordure de béton	m.l.	15	150.00 \$	2 250.00 \$
3.5	Mise en forme et compactage (incluant accotement)	m ²	300	5.00 \$	1 500.00 \$
3.6	Couche de base et/ou unique	m ²	300	25.00 \$	7 500.00 \$
3.7	Couche de roulement	m ²	200	25.00 \$	5 000.00 \$
3.8	Marquage de la chaussée	montant forfaitaire			1 000.00 \$
				art.3.0	33 850.00 \$
4.0	Travaux divers				
4.1	Terre végétale	m ²	20	par municipalité	
4.2	Gazon en plaque	m ²	20	par municipalité	
				art.4.0	- \$
5.0	Maintien de la circulation et signalisation	montant forfaitaire			6 000.00 \$
6.0	Travaux imprévus	montant forfaitaire			5 000.00 \$
7.0	Mobilisation de chantier	montant forfaitaire			5 000.00 \$
	Sous-total coût de construction				101 650.00 \$
	Frais indirect:				
	Relevé topographique				300.00 \$
	Plans/Devis				2 000.00 \$
	Appel d'offres				600.00 \$
	Déclaration de conformité au MELCC et autorisation MTMDET				400.00 \$
	Étude géotechnique)				3 500.00 \$
	Surveillance des travaux				2 500.00 \$
	Contrôle qualitatif (laboratoire)		(approx)		1 500.00 \$
	Total frais indirect				10 800.00 \$
	Total coût du projet				112 450.00 \$

Éric Perreault

**Estimation des coûts de construction
 - Aqueduc -**

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1.0	Démantèlement				
1.1	Enlèvement du pavage	m ²	200	12.00 \$	2 400.00 \$
1.2	Démantèlement des bordures de béton	m.l.	15	20.00 \$	300.00 \$
				art.1.0	2 700.00 \$
2.0	Aqueduc				
2.1	Disposition et fracturation de blocs	m ³	10	60.00 \$	600.00 \$
2.2	Remplacement de mauvais matériaux	m ³	10	50.00 \$	500.00 \$
2.3	Fouille et localisation de conduite existante	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$
2.4	Conduite Ø 150 mm	m.l.	25	350.00 \$	8 750.00 \$
2.5	Vanne Ø150mm	unité	1	3 200.00 \$	3 200.00 \$
2.6	Branchement de service	unité	3	2 000.00 \$	6 000.00 \$
2.7	Raccordement à l'existant	unité	1	4 000.00 \$	5 000.00 \$
2.8	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m.l.	25	40.00 \$	1 000.00 \$
				art.2.0	28 050.00 \$
3.0	Réfection de chaussée				
3.1	Déblai-Remblai 2e classe			montant forfaitaire	5 500.00 \$
3.2	Fondation supérieure, MG-56	t.m.	150	24.00 \$	3 600.00 \$
3.3	Fondation inférieure, MG-20	t.m.	150	24.00 \$	3 600.00 \$
3.4	Bordure de béton	m.l.	15	150.00 \$	2 250.00 \$
3.5	Mise en forme et compactage (incluant accotement)	m ²	200	5.00 \$	1 000.00 \$
3.6	Couche de base et/ou unique	m ²	200	25.00 \$	5 000.00 \$
3.7	Couche de roulement	m ²	200	25.00 \$	5 000.00 \$
3.8	Marquage de la chaussée			montant forfaitaire	1 000.00 \$
				art.3.0	26 950.00 \$
4.0	Travaux divers				
4.1	Terre végétale	m ²	10	par municipalité	
4.2	Gazon en plaque	m ²	10	par municipalité	
				art.4.0	- \$
5.0	Maintien de la circulation et signalisation			montant forfaitaire	6 000.00 \$
6.0	Travaux imprévus			montant forfaitaire	5 000.00 \$
7.0	Mobilisation de chantier			montant forfaitaire	5 000.00 \$
	Sous-total coût de construction				73 700.00 \$
	Frais indirect:				
	Relevé topographique				300.00 \$
	Plans/Devis				2 000.00 \$
	Appel d'offres				-
	Déclaration de conformité au MDDELCC et autorisation MTMDDET				400.00 \$
	Étude géotechnique				3 500.00 \$
	Surveillance des travaux				2 000.00 \$
	Ajout aqueduc (p/d/s) et 2 ^e appel d'offre				3 600.00 \$
	Contrôle qualitatif (laboratoire)		(approx)		1 500.00 \$
	Total frais indirect				13 300.00 \$
	Total coût du projet				87 000.00 \$

**Estimation des coûts de construction
 - SOMMAIRE -**

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1.0	Démantèlement				
1.1	Enlèvement du pavage	m ²	500	12.00 \$	6 000.00 \$
1.2	Démantèlement des bordures de béton	m.l.	30	20.00 \$	600.00 \$
				art.1.0	6 600.00 \$
2.0	Égout sanitaire				
2.1	Disposition et fracturation de blocs	m ³	10	60.00 \$	600.00 \$
2.2	Remplacement de mauvais matériaux	m ³	10	50.00 \$	500.00 \$
2.3	Fouille et localisation de conduite existante	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$
2.4	Conduite Ø 200 mm	m.l.	45	600.00 \$	27 000.00 \$
2.5	Regard sanitaire	unité	3	5 000.00 \$	15 000.00 \$
2.6	Essais d'étanchéité, inspection caméra et gabarit	m.l.	45	40.00 \$	1 800.00 \$
				art.2.0	47 900.00 \$
3.0	Aqueduc				
3.1	Disposition et fracturation de blocs	m ³	10	60.00 \$	600.00 \$
3.2	Remplacement de mauvais matériaux	m ³	10	50.00 \$	500.00 \$
3.3	Fouille et localisation de conduite existante	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$
3.4	Conduite Ø 150 mm	m.l.	25	350.00 \$	8 750.00 \$
3.5	Vanne Ø150mm	unité	1	3 200.00 \$	3 200.00 \$
3.6	Branchement de service	unité	3	2 000.00 \$	6 000.00 \$
3.7	Raccordement à l'existant	unité	1	4 000.00 \$	5 000.00 \$
3.8	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m.l.	25	40.00 \$	1 000.00 \$
				art.3.0	28 050.00 \$
4.0	Réfection de chaussée				
4.1	Déblai-Remblai 2e classe			montant forfaitaire	12 500.00 \$
4.2	Fondation supérieure, MG-56	t.m.	350	24.00 \$	8 400.00 \$
4.3	Fondation inférieure, MG-20	t.m.	350	24.00 \$	8 400.00 \$
4.4	Bordure de béton	m.l.	30	150.00 \$	4 500.00 \$
4.5	Mise en forme et compactage (incluant accotement)	m ²	500	5.00 \$	2 500.00 \$
4.6	Couche de base et/ou unique	m ²	500	25.00 \$	12 500.00 \$
4.7	Couche de roulement	m ²	400	25.00 \$	10 000.00 \$
4.8	Marquage de la chaussée			montant forfaitaire	2 000.00 \$
				art.3.0	60 800.00 \$
5.0	Travaux divers				
5.1	Terre végétale	m ²		par municipalité	—
5.2	Gazon en plaque	m ²		par municipalité	—
				art.4.0	- \$
6.0	Maintien de la circulation et signalisation			montant forfaitaire	12 000.00 \$
7.0	Travaux imprévus			montant forfaitaire	10 000.00 \$
8.0	Mobilisation de chantier			montant forfaitaire	10 000.00 \$
	Sous-total coût de construction				175 350.00 \$
	Frais indirect:				
	Relevé topographique				600.00 \$
	Plans/Devis				4 000.00 \$
	Appel d'offres				600.00 \$
	Déclaration de conformité au MDDELCC et autorisation MTMDET				800.00 \$
	Étude géotechnique)				7 000.00 \$
	Surveillance des travaux				4 500.00 \$
	Ajout aqueduc (p/d/s) et 2 ^e appel d'offre				3 600.00 \$
	Contrôle qualitatif (laboratoire)		(approx)		3 000.00 \$
	Total frais indirect				24 100.00 \$
	Total coût du projet				199 450.00 \$

ESTIMATION FINALE DES TRAVAUX

préparée par Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence inc.,
datée du 6 février 2019

(3 pages)

DATE : Le 6 février 2019
 PROJET : Lotissement rue Balanger
 Municipalité du village de Val-David
 CLIENT : Daniel et Dominic Asselin s.e.n.c.
 DOSSIER : 56.24.01



RÉSUMÉ PHASE 2
 (SELON MONTANT ÉTABLIS AU CONTRAT RB GAUTHIER)

ART.	DÉTAILS	TOTAL
INFRASTRUCTURES URBAINES		
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	2 700 \$
2.0	TERRASSEMENT	14 884 \$
3.0	RÉSEAU AQUEDUC	37 123 \$
4.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	3 248 \$
5.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	448 \$
4.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (5% ±)	2 800 \$
	<i>Coûts de construction - Infrastructures</i>	61 202 \$
	TPS (5 %)	3 060 \$
	TVQ (9,975 %)	6 105 \$
	<i>Coûts total de construction - Infrastructures</i>	70 367 \$
	<i>Coût moyen par mètre (avant taxes)</i>	422 \$
FRAIS INCIDENTS		
6.0	BIOLOGISTE (DÉJÀ EFFECTUÉ)	- \$
7.0	ÉTUDE DE SITE	1 300 \$
8.0	INGÉNIERIE	2 500 \$
	<i>Total des frais incidents</i>	3 800 \$

Note → L'estimation suivante illustre le coût du projet selon les prix fournis par RB Gauthier établis au contrat de la rue Balanger à Val-David

ÉQUIPE LAURENCE INC.

Effectué par:
 Jean-Michaël Dufort, ing.

DATE : Le 6 février 2019
 PROJET : Lotissement rue Balanger
 Municipalité du village de Val-David
 CLIENT : Daniel et Dominic Asselin s.e.n.c.
 DOSSIER : 56.24.01



ESTIMATION FINALE DES TRAVAUX PHASE 2
 (SELON MONTANT ÉTABLIS AU CONTRAT RB GAUTHIER)

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER † CCDG, section 10 ▪ signalisation des travaux ▪ arpentage de construction ▪ frais généraux et autres frais ▪ mesures temporaires de protection contre l'érosion en cours de chantier ▪ montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau	---	---	---	X
1.1	Mobilisation supplémentaire déboisement ▪ si les travaux de déboisement ne sont pas en même temps que l'étape 1	1	global	1 200,00 \$	1 200 \$
1.2	Mobilisation supplémentaire dynamitage ▪ si les travaux de dynamitage ne sont pas en même temps que l'étape 1	1	global	1 500,00 \$	1 500 \$
2.0	TERRASSEMENT † CCDG, section 11				
2.1	Déboisement et décapage ▪ abattage, enlèvement et disposition des arbres, arbustes et broussailles dans l'emprise de rue et dans les servitudes ▪ enlèvement et disposition, hors du site, des souches ▪ enlèvement et mise en réserve sur le site du couvert végétal ▪ inclus les servitudes de drainage	1 100	m ²	6,87 \$	7 557 \$
2.2	Déblais/remblais de 2 ^e classe (Provision) ▪ excavation ▪ mise en forme de l'infrastructure de chaussée, des fossés latéraux et des talus ▪ déblai, mise en place sur le site aux endroits nécessitant du remblai d'infrastructure ▪ fourniture et mise en place de matériaux de classe B ▪ extraction des blocs de plus de 250 mm Ø présents dans les premiers 500 mm sous la ligne d'infrastructure ▪ incluant déblais des blocs de dimension inférieure à 2 m ³ ▪ essais de portance, lorsque requis (CCDG, article 11.10.4)	50	m ³	11,60 \$	580 \$
2.3	Déblais de 1 ^{re} classe en tranchée (Provision) ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans les remblais ▪ profondeur du roc massif variable ▪ incluant l'enlèvement des boulders ▪ profilage et compactage	55	m.lin.	122,67 \$	6 747 \$

DATE : Le 6 février 2019
 PROJET : Lotissement rue Balanger
 Municipalité du village de Val-David
 CLIENT : Daniel et Dominic Asselin s.e.n.c.
 DOSSIER : 56.24.01

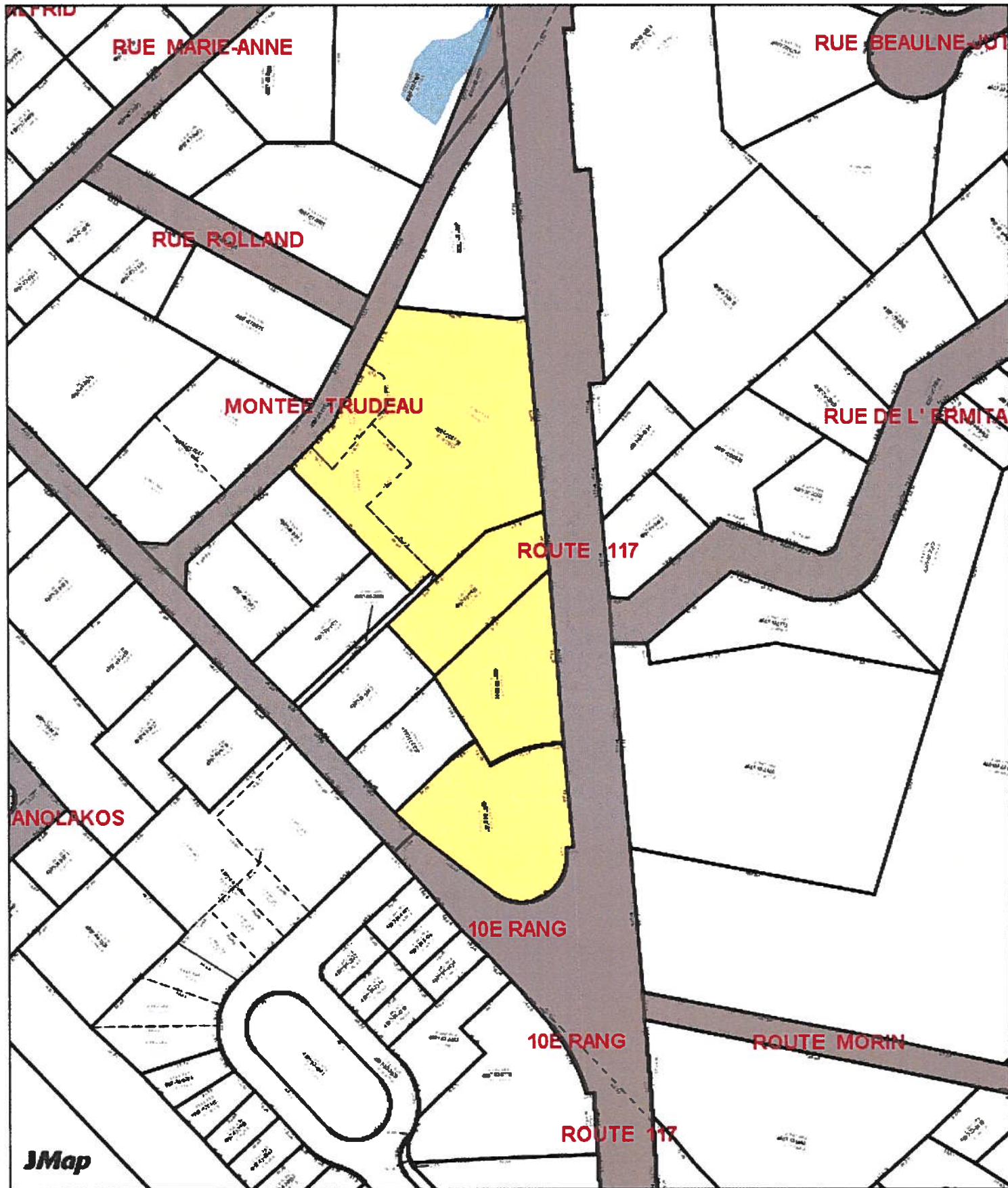


ESTIMATION FINALE DES TRAVAUX PHASE 2
 (SELON MONTANT ÉTABLIS AU CONTRAT RB GAUTHIER)

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	RÉSEAU AQUEDUC				
3.1	Conduite 150 mm Ø, PVC, DR-18 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant ruban de détection ▪ incluant fil de cuivre no 8 attaché à la bride des poteaux-incendie 	150	m.lin.	158,23 \$	23 735 \$
3.2	Raccordement sur une conduite existante <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant vanne d'arrêt 150 mm Ø 	2	unité	5 287,03 \$	10 574 \$
3.3	Isolant rigide HI-40 (<i>Provision</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ épaisseur 50mm ▪ pour utilisation dans les sols 	20	m²	30,02 \$	600 \$
3.4	Nettoyage et désinfection <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyage, essais d'étanchéité ▪ désinfection, rinçage final et analyses en laboratoire 	1	global	2 213,54 \$	2 214 \$
4.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER <i>† CCDG, section 18</i>				
4.1	Régalage final <ul style="list-style-type: none"> ▪ talus de fossés et de chaussée, ainsi que toutes zones dénudées par les travaux 	1	global	3 247,62 \$	3 248 \$
5.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT <i>† CCDG, section 18</i>				
5.1	Provision pour barrière à sédiments en géotextile <ul style="list-style-type: none"> ▪ tel que détail 	5	m.lin.	59,34 \$	297 \$
5.2	Provision pour filtre en ballot de paille <ul style="list-style-type: none"> ▪ tel que détail 	5	m.lin.	30,19 \$	151 \$
6.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (5% ±)				2 800 \$
	TOTAL				61 202 \$

BASSIN DE TAXATION

(1 page)



-David - Modernisation- 780

Producteur: user10

Date: 07/02/2019

1:2199